



Les régimes fonciers africains sont complexes et divers

- 1 Ils dépendent de l'histoire et des normes locales, ainsi que des lois et des politiques publiques
- 2 Les titres fonciers et certificats délivrés par l'État peuvent offrir une sécurité foncière, notamment dans les situations post-conflit lorsque les régimes coutumiers sont complètement bouleversés.
- 3 Quand l'organisation coutumière reste vivace et que l'État a peu de moyens, le régime foncier coutumier peut s'avérer plus stable, car les titres et certificats ne sont pas sans risque :
 - Ils peuvent consolider ou accroître les inégalités
 - Ils peuvent fragiliser les filets de sécurité locaux ainsi que les cultures locales



Les régimes coutumiers sont menacés depuis longtemps

Menaces externes : Colonialisme, investissement privé, migration

- 1 Les régimes coloniaux ont cherché à remplacer les régimes fonciers coutumiers par d'autres fondés sur des notions occidentales de propriété, ce qui a fragilisé les institutions coutumières.
- 2 Il y a un risque que les gouvernements nationaux aient accordé des terres coutumières à des investisseurs sans en consulter les usagers, ou en les consultant peu.
- 3 La migration a exercé une pression additionnelle sur les régimes fonciers coutumiers.
- 4 Dans ce contexte, la reconnaissance par l'État du régime foncier coutumier peut apporter une protection ou une marge de manœuvre pour la négociation.



Les politiques publiques peuvent avoir un effet dissuasif sur la plantation d'arbres

- 1 Dans certains pays, l'État revendique la propriété de toutes les terres.
- 2 Dans d'autres, l'État revendique la propriété de toutes les terres sans titre de propriété, de toutes les forêts et/ou de tous les arbres.
- 3 Ces politiques sont dissuasives vis-à-vis des pratiques de RPF telles que la plantation d'arbres et la protection de la régénération naturelle.
- 4 La population locale peut craindre d'être dépourvue de ses terres et ressources communautaires à cause des projets RPF.



Les femmes et les minorités sont confrontées à des problèmes spécifiques en matière de régime foncier et de RPF

- 1 Dans de nombreux régimes fonciers coutumiers, les femmes ont moins de droits sur la terre et les arbres.
- 2 Même lorsque l'égalité des genres est établie par la loi, cette loi est rarement appliquée.
- 3 Les femmes sont aussi souvent très peu représentées dans la prise de décision.
- 4 Les femmes ayant peu accès aux ressources et peu de représentation, leur capacité à prendre des décisions concernant la restauration des paysages forestiers est limitée.



LEÇONS TIRÉES DES RÉGIMES FONCIERS ET DE LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN AFRIQUE

Note politique commune de CIFOR-ICRAF et GIZ



PROBLÈMES DES APPROCHES ACTUELLES DE RPF

Dans de nombreux cas, les projets de RPF :

- Se réduisent à un objectif numérique d'arbres et d'hectares plantés.
- Ne portent pas suffisamment attention aux besoins et préférences de la population locale.

La RPF doit :

- S'appuyer sur les aspirations des communautés locales.
- S'ancrer dans les processus multipartites d'aménagement du territoire.

Les documents d'orientation sur la RPF mettent l'accent sur ces principes, mais les praticiens peinent à les intégrer aux actions sur le terrain.

LEÇONS APPRIS



S'appuyer sur les points forts des régimes fonciers coutumiers

- Les régimes fonciers coutumiers représentent différentes visions du monde sur la relation qui existe entre les personnes et la nature.
- De nombreuses sociétés dans toute l'Afrique subsaharienne disposent de régimes fonciers coutumiers qui favorisent l'intendance des forêts et des terres.
- Principes inscrits dans les régimes fonciers coutumiers :
 - Prépondérance du collectif
 - Droit social à la terre
 - Gestion/intendance durable
 - Adaptabilité/souplesse



Les communautés doivent en voir les avantages

- La sécurité foncière seule ne suffit pas
- Les programmes de RPF doivent tenir compte des préférences et des besoins de la population locale ; la sécurité alimentaire est souvent dominante.
- Adopter le principe « le bon arbre à la bonne place dans l'objectif adapté ».
- Viser la résolution des problèmes soulevés par les populations autochtones, les communautés locales et les petits exploitants eux-mêmes.



Favoriser une gouvernance locale transparente et responsable

- Reconnaître que les systèmes coutumiers ne sont pas parfaits :
 - Ils peuvent accorder moins de droits aux femmes, aux groupes ethniques minoritaires et aux migrants récents.
 - Les autorités traditionnelles ou d'autres chefs communautaires peuvent s'avérer autocratiques et agir par intérêt personnel.
- En veillant à ce que ces institutions traditionnelles manifestent de solides principes de gouvernance, il est possible d'aider les chefs à devenir plus responsables vis-à-vis des femmes et des hommes au niveau local.



La plantation d'arbres peut parfois renforcer la sécurité foncière

- La plantation d'arbres peut renforcer les revendications sur la terre et la sécurité foncière :
 - La délimitation des terres à l'aide d'espèces fruitières ou exotiques signale qu'elles sont utilisées et ont un propriétaire.
 - Symbolise l'engagement en faveur de l'intendance et de l'occupation à long terme.
 - La présence d'arbres divers amplifie la preuve de propriété, laquelle est souvent reconnue dans les lois du pays.

ENSEIGNEMENTS + RÉALISATIONS

Boîte à outils communautaire élaborée grâce au projet



MESURES PRÉCONISÉES

EN BREF

- Prévoir un choix de plusieurs options juridiques pour la formalisation du régime foncier coutumier et collectif
- Assurer la coordination entre les ministères, les secteurs, les lois
- Laisser les communautés montrer la voie
- Faire appel à des facilitateurs qualifiés pour mobiliser les communautés
- Recourir à des approches transformatrices au genre et à des méthodes similaires pour garantir l'équité
- Encourager le secteur privé et les bailleurs de fonds impliqués dans la RPF à favoriser la mise en place de conditions propices à une RPF pilotée par les communautés



Auteurs

Anne M. Larson
Co-authored by R. McLain, H. Kassa, A. Awono, P. Ranjatson, équipe CIFOR-ICRAF Livelihoods-FLR

Contributeurs :

Klaus Ackermann, Herinandrana Andrianandrasana, Tobias Feldt, Leonie Gomm, Ranaivoarison Rija, Faly Mampitony Ranaivoson, Peter Minang, Robert Nasi, Alexander Strunck, Susanne Wallenoeffler and Thomas Wiedenmann

Pour nous contacter :

Anne Larson A.Larson@cifor-icraf.org
Rebecca McLain rebecca.mclain@gmail.com
Patrick Ranjatson pjanjatson@gmail.com
Abdon Awono A.Awono@cifor-icraf.org